



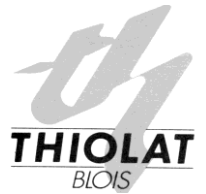
JOURNÉES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE ROMORANTIN-LANTHENAY

27 et 28 OCTOBRE 2012

Avec la Turquie invitée

REGLEMENT du concours EXPOSITION ARTISTIQUE

de pièces en sucre



Patronné par les CARTONNAGES THIOLAT

Les **JOURNÉES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE** organisent une **EXPOSITION ARTISTIQUE de PIÈCES EN SUCRE**.

Les pièces seront jugées selon la technique, leur sens artistique, l'utilisation des couleurs et le comestible.

Le classement sera effectué en trois catégories :

- OUVRIERS-ARTISANS OU PROFESSEURS
- COMMIS jusqu'à 23 ans inclus
- APPRENTIS

Les **APPRENTIS au dessus de 18 ans** doivent **obligatoirement** fournir une photocopie de leur contrat attestant de leur appartenance à cette catégorie.

Les jeunes en formation **chocolatier-glacier** et **B.T.M.** seront inscrits dans la catégorie **COMMIS**.

ARTICLE I - THEME

Le thème choisi pour cette exposition sera :

"Les disciplines sportives aux Jeux Olympiques"

La pièce ou des éléments de cette pièce ne devront pas avoir été présentés à un autre concours auparavant, sous peine d'élimination.

L'apport de pastillage ne devra pas excéder 40 % de la composition de la pièce.

ARTICLE II - INSCRIPTION

Les candidats devront adresser leur inscription à l'aide du **bulletin de participation** ci-joint, à :

JOURNÉES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE

13 rue du tour de la halle

41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **samedi 13 octobre 2012**, le cachet de la poste faisant foi.

Il est rappelé que tout participant non inscrit dans les délais pourra être placé hors-concours.

NOTA BENE :

Avec l'inscription, il est demandé aux candidats de fournir un **descriptif** de leur réalisation **sur lequel sera précisé la ou les raisons du choix du sujet.**

Le droit d'inscription est gratuit.

Pour une bonne organisation du concours, les participants devront **impérativement** indiquer sur leur bulletin de participation les dimensions de la pièce présentée, avec pour **maximum 1,00 m** (largeur) **X 0,70 m.**(profondeur), **hauteur libre.**

Un candidat ne respectant pas ces dimensions pourra être pénalisé.

ARTICLE III - RECEPTION DES PIECES

Les pièces devront être déposées soit le **vendredi 26 octobre**, à partir de **17 h jusqu'à 20 h**, soit dans la **matinée du samedi 27 octobre**, entre **6 h 00 et 8 h 30** dernier délai, et ce, sous peine de mise hors-concours. Le lieu sera précisé dans l'accusé de réception, après inscription).

Elles seront **reprises le dimanche 28 octobre**, à partir de **19 h 00 jusqu'à 21 h 00.**

IMPORTANT :

Les concurrents devront **coller sous leur pièce**, leurs : nom, prénom, adresse, établissement et numéro de téléphone, et prévoir une carte de visite aux mêmes mentions, qui sera mise sur la pièce après le passage des jurys.

Au moment du dépôt de leur pièce, les candidats recevront un numéro de concours, qui leur sera réclamé lors de la distribution des lots et pour la reprise de la pièce.

Le Comité décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent règlement, notamment pour la reprise des pièces.

Après le dépôt des présentations, les exposants ne seront plus admis sur les lieux pendant les opérations du jury.

ARTICLE IV - NOTATION

Les pièces seront **jugées selon le barème** ci-après, et **seront éventuellement sondées :**

Respect du thème	10
Technique	30
Sens artistique	50
Comestible	10
Total	100

ARTICLE V - LES JURYS

Les jurys seront composés de personnes compétentes et hautement qualifiées en matière de gastronomie, qui effectueront leur jugement entre **8h30 et 10h00 le samedi 27 octobre.**

Les travaux des membres du jury seront effectués sous le contrôle des Maîtres SENTUCQ et TORQUATO, huissiers de justice à Romorantin.

LES DECISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL.

ARTICLE VI - RESULTATS et RECOMPENSES

1° - RESULTATS

Le jour et l'heure de la remise de prix seront précisés sur l'accusé de réception après inscription.

Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville sur le podium, sous peine de ne pas être admis à la remise des prix.

2° - RECOMPENSES :

De nombreuses récompenses seront attribuées par la **Société THIOLAT**.

UN MEME CANDIDAT NE POURRA SE VOIR ATTRIBUER QU'UN SEUL CLASSEMENT.

Exception : Si le nombre de concurrents était inférieur à 2, l'attribution du premier prix serait à l'appréciation du jury.

ARTICLE VII – PROPRIETE – RESPONSABILITE

Toutes photographies des candidats et de leurs pièces pourront être utilisées sur le site internet des Journées Gastronomiques de Sologne (**www.romorantin.fr/jgs**) sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération ou contrepartie.

Journées Gastronomiques de Sologne 27 et 28 octobre 2012
CONCOURS PÂTISSERIE

BULLETIN DE PARTICIPATION EXPOSITION ARTISTIQUE de Pièces en sucre Patronné par les CARTONNAGES THIOLAT

A retourner **entièrement complété** à :

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE
13 rue du Tour de la Halle
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

avant le samedi 13 octobre 2012

CANDIDAT		EMPLOYEUR	
Date de naissance :	Age :	PROFESSION :	
NOM :		NOM :	
Prénom :			
Adresse :		Adresse :	
CP	VILLE	CP	VILLE
Tél :		Tél :	
E mail :		E.mail :	

Dans quelle catégorie concourez-vous ? (Cocher la case correspondante)

OUVRIER-ARTISAN

PROFESSEUR

COMMIS (date de naissance obligatoire)

APPRENTI (pièce individuelle) - date de naissance obligatoire

Quelles sont les dimensions de la pièce présentée ?

(attention : profondeur maxi = 0.70 m x 1.00 m)

Le non respect des dimensions pourra être une cause de mise hors-concours.

Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville pour la remise des prix.
--

Après avoir pris connaissance et accepté toutes les clauses du règlement, je désire participer au **concours artistique de PIECE EN SUCRE 2012**

Je certifie sur l'honneur que la pièce sera bien de ma fabrication, qu'elle n'aura pas fait l'objet d'une présentation à un autre concours, et que j'appartiens bien à la catégorie dans laquelle je me suis inscrit.

Je m'engage à me présenter dans la catégorie HORS-CONCOURS si je suis M.O.F. (Meilleur Ouvrier de France).

A :

Le :

Signature :